



Protocole d accord transactionnel non signé

Par **FRANCOIS7878**, le **15/03/2009** à **14:23**

Le problème:

Monsieur X me doit une importante somme d'argent en 2006.

Un avocat établi un protocole d'accord transactionnel ou il donne à Mr X droit à échelonner sa dette vis à vis de moi, mais qui est en ma défaveur.

Mr X au début, respecte les vevrsement de 300 euros par mois, puis ne les respecte plus...

Etant donné que **je n'ai pas signé ce protocole d'accord transactionnel**, Mr X a peut être signé l'exemplaire "à signer" que lui a remis l'avocat.

puis je ne pas en tenir compte et obtenir un référé immédiat.